République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

**Rapport du Conseil communal au Conseil général**
concernant
**un crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à celui de la CEN**

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

## 1 Introduction

Le Conseil communal sollicite votre Autorité pour une demande de crédit d'engagement de 3.501 millions de francs concernant la connexion du réseau communal d'eau de boisson (ci-après : réseau EB) au réseau d'eau de boisson de la Communauté des eaux neuchâteloises (ci-après : CEN), raison pour laquelle le Conseil communal enjoint votre Autorité à accepter le présent rapport et à adopter le projet d'arrêté joint en annexe.

## 2 Développement

### 2.1 Politique communale de l'eau

Depuis 2005, les autorités communales (de Marin-Epagnier et depuis 2009 de La Tène) appliquent un plan stratégique et technique concernant la gestion et le développement du réseau EB, ayant comme base de mise en œuvre **« la Politique communale de l'eau »**, laquelle repose sur quatre piliers qui en composent sa stratégie :

1. l'inventaire du réseau de distribution communal de l'eau et l'étude de la problématique en termes de qualité d'approvisionnement, de quantité d'approvisionnement et de sécurité d'approvisionnement
2. l'élaboration des concepts techniques, mise en place des stratégies d'investissements en tenant compte des différents critères et contraintes donnés par le développement démographique et industriel, par les changements climatiques et par la sécurisation de l'approvisionnement
3. l'implantation d'un régime de tarification pour la couverture des coûts du service des eaux
4. les discussions et débats au sein des autorités politiques, par le biais notamment des commissions des TPSI et financière, ainsi qu'une information précise à la population afin de coordonner la mise en application.

Sur la base des conclusions et des recommandations du Plan directeur de la distribution de l'eau (ci-après : PDDE), les autorités communales ont entrepris au fil des ans les mesures d'assainissement et de renforcement du réseau EB[1].

Ces mesures ont assurément contribué à l'amélioration de la qualité et à l'optimisation de la distribution de l'eau. Celles-ci ont sans aucun doute été à l'origine de la rationalisation du service de distribution de l'eau, laquelle a contribué à la maîtrise des coûts de distribution et en finalité à une baisse du prix du volume d'eau consommé.

Par ailleurs, la politique communale de l'eau de La Tène, agissant comme outil de planification pour un service de distribution de l'eau de boisson moderne, est souvent citée en exemple, notamment par le service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

## 2.2 Développement et sécurisation du réseau EB

La garantie d'une distribution de l'eau potable sur le long terme s'appuie sur un réseau fiable, répondant aux sollicitations et aux besoins actuels et futurs.

A ce jour, des mesures importantes d'assainissement et de sécurisation du réseau EB ont été entreprises, conformément aux constats et recommandations du PDDE.

Le réseau EB de La Tène souffre encore et en particulier d'un manque de redondance des ressources.

En effet, en cas de perturbation majeure du captage de Vigner – seul point de captage du réseau EB de La Tène – en raison d'une pollution ou lors d'une longue période d'étiage, l'approvisionnement en eau pourrait fortement être perturbé, voire interrompu sans contre-mesures fiables sur le long terme. Ceci pose potentiellement d'importants et graves problèmes aux industries et aux habitants de la commune. Sans compter les éventuels dommages et intérêts, conséquences indirectes mais bien réelles, qui seraient à assumer par la collectivité.

## 2.3 Ressources en eau de boisson

La totalité des ressources en eau de boisson de la commune proviennent du captage et de la station de pompage (ci-après : STAP) du Vigner, en copropriété avec la commune de Saint-Blaise. Cette dernière s'approvisionne que très ponctuellement au Vigner, car son point de captage principal est la STAP du Ruau. Toutefois et de manière régulière, durant les périodes d'étiage d'août à octobre, la commune de Saint-Blaise s'approvisionne au Vigner jusqu'au retour de conditions d'exploitation normales de la STAP du Ruau (augmentation du débit de la source). A noter que Saint-Blaise et Marin-Epagnier avaient décidé d'une adhésion à la CEN en 1985, déjà avec le souci de renforcer les ressources en eau de boisson pour Marin-Epagnier, ceci en raison de son important essor, autant du point de vue économique que de l'augmentation de sa population.

La configuration technique de cette interconnexion de l'époque repose sur l'alimentation de la STAP de Vigner par les réseaux EB de Saint-Blaise (réseau urbain haut, bas), depuis le réservoir du Trembley (réseau haut), lui-même connecté à la conduite de la CEN.

Les expériences faites durant les travaux d'assainissement de la STAP de Vigner, en 2008, ont démontré qu'une alimentation du réseau EB de La Tène par le réseau EB

[1] Cf. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général sur l'état des lieux des investissements engagés et futurs, en référence à la Politique communale de l'eau, et sur les prochaines mesures en lien avec le développement du réseau d'eau de boisson, du 8 avril 2013

de Saint-Blaise est une opération fragile, compte tenu des besoins très importants de La Tène en eau de boisson.

En effet, durant les travaux précités, la STAP de Vigner fut complètement mise hors service de sorte que le réseau EB de La Tène devait être alimenté par celui de Saint-Blaise durant plus d'un mois. L'expérience était osée, car jamais réalisée dans la pratique. Seules des hypothèses techniques avaient été couchées sur le papier. L'expérience a néanmoins été couronnée de succès, le réseau EB de La Tène ayant pu, malgré toutes les craintes, être alimenté. Toutefois, les spécialistes ont constaté que cette configuration était risquée sur la durée. En effet, en raison des fortes sollicitations du réseau EB de La Tène, des points faibles du réseau EB de Saint-Blaise ont été mis à jour. Les spécialistes en ont conclu que ce paramétrage ne pouvait (devait) pas être mis en œuvre pour une longue durée, car le risque de pannes majeures sur les deux réseaux EB, dues aux fortes sollicitations de La Tène était avéré (ruptures de conduites, coupures d'alimentation dans certains quartiers du réseau EB du bas de Saint-Blaise, etc.).

Les capacités de la STAP de Vigner sont supérieures aux besoins actuels des deux communes réunies (La Tène – Saint-Blaise). Pour une production moyenne de 1'500'000 $m^3$ d'eau par année, les besoins réunis des communes sont de l'ordre de 800'000 $m^3$ à 900'000 $m^3$ par année. On constate donc qu'une grande partie de l'eau captée au Vigner n'est pas utilisée et évacuée par le « trop plein » (env. 600'000 $m^3$ par année).

Au niveau technique, l'utilisation du système de pompage et de distribution de la STAP n'engendre aucun conflit important qui pourrait perturber le processus, en l'état des variables connues.

En effet, lors de l'assainissement de la STAP en 2008, les priorités d'asservissement des pompes ont été optimisées de sorte qu'il est aujourd'hui possible d'alimenter les deux réseaux EB simultanément. Il est toutefois important de signaler que certaines conditions particulières, d'ordre hydraulique (selon le niveau de remplissage du réservoir de la Prévôté), donnent la priorité de distribution au réseau EB de La Tène. Des phases de pompage diurne plus importantes en sont la conséquence, ceci lors des fortes sollicitations de la STAP durant les périodes d'étiage.

## 2.4 Points faibles des ressources – Risques majeurs

Comme indiqué plus haut, la STAP de Vigner est le seul point de captage de la commune de La Tène.

En tenant compte des projections de développement dans la région à l'Est du canton de Neuchâtel (habitat et activités économiques) – projections reposant sur la stratégie de développement du Conseil d'Etat[2], déployée dans l'élaboration des Plans directeurs régionaux, sur la base du Plan directeur cantonal[3] –, en tenant compte des capacités d'ouverture de zones d'habitation relativement dense à l'Est du canton de Neuchâtel en lien avec l'application des dispositions prévues par la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), en tenant compte d'une augmentation des besoins en eau potable pour les habitants et les entreprises, la correction des points faibles du réseau EB prend tout sons sens.

Reconnaître que des scénarios « catastrophe » ne sont pas une utopie et qu'il s'agit de mettre en place les moyens nécessaires pour une exploitation optimale assurant

[2] « NEUCHATEL MOBILITE 2030 – STRATEGIE CANTONALE 15.024 »
[3] Plan directeur cantonal – Fiches de coordination E11, U11, etc.

une distribution de l'eau potable même en cas de difficultés majeures, reflète un sens aigu des responsabilités de la part des autorités.

En cas de catastrophe majeure, par exemple due à un accident ferroviaire avec un convoi d'hydrocarbures ou en cas de contamination bactérienne d'une des sources captées[4], le risque d'une pollution plus ou moins conséquente et de longue durée serait très probable. La source principale (« Vigner Ouest ») serait très vraisemblablement touchée (contaminée) pour une durée indéterminée. La configuration de la STAP ne permet pas de dévier l'une ou l'autre des trois sources captées. C'est donc toute l'eau prélevée qu'il s'agirait de passer par le trop-plein pour éviter toute contamination du réseau EB. Le pompage au réservoir serait interrompu pour ne pas contaminer le réseau et les cuves du réservoir.

Par ailleurs, lors de ce genre de pollution, il est impossible de déterminer combien de temps l'eau de captage restera insalubre, donc combien de temps la STAP ne pourra plus fournir le précieux or bleu. Des mesures extraordinaires seraient prises pour parer au plus pressé, sur la base d'un plan « catastrophe », en collaboration avec les autorités sanitaires cantonales.

Comme déjà évoqué plus haut, les capacités de captage de la STAP sont d'environ 1'500'000 $m^3$ par année. La commune de La Tène consomme entre 600'000 $m^3$ et 700'000 $m^3$ selon les années. C'est l'activité économique intense des entreprises sur le territoire communal qui générèrent les gros volumes de consommation.

La Tène est reconnue comme pôle de développement à l'Est du canton, autant en termes de développement économique (pôle de développement économique Est Littoral, prévu dans le Plan directeur cantonal) qu'en termes de zones d'habitation relativement denses.

La demande en eau augmentera assurément. Selon les projections faites dans le rapport *CENE-rapport demande crédit modifié 12_08_2013* (consultable sur Echotène), les besoins en eau de boisson augmenteront de 20% à 30% d'ici à 2030 (2040). Ces prévisions sont totalement en phase avec la stratégie cantonale et la planification régionale en lien avec la LAT, notamment.

Même si les capacités théoriques de la STAP sont suffisantes (volume total sur une année – Cf. point 2.3, ci-dessus), les périodes de consommation intenses (remplissage des piscines, arrosage, période d'étiage, pleines activités économiques, etc.) sollicitent les installations plus que ce qu'elles ne sont capables de fournir. Autrement dit, lorsque la demande en eau est au niveau maximum (deux à quatre mois par année [juin, août, septembre, octobre]), les capacités de production de la STAP sont atteintes et sont insuffisantes sur un long terme.

### 2.5 Le projet CEN : fenêtre d'opportunité technique (projet régional)

Le projet d'extension de la CEN (ci-après : projet CENe) est une véritable opportunité pour la commune de La Tène, vu sous l'angle d'une mesure technique qu'il s'agit de déployer afin de garantir la redondance des ressources du réseau EB communal.
Le projet CENe s'inscrit dans une vision régionale. Grâce à l'union des forces des communes partenaires au projet, La Tène profite indubitablement d'une fenêtre d'opportunité technique et financière extrêmement intéressante.

En effet, on pourrait difficilement envisager La Tène faire cavalier seul pour une mesure de renforcement de son réseau EB (redondance des ressources), avec des actions telles que la construction d'une station de pompage dans le lac, par exemple.

[4] Cf. annexe 4 consultable sur Echotène : Les lignes entre Lausanne, Yverdon et Vallorbe interrompues

Le projet CENe permet de mettre en œuvre des mesures constructives qui s'inscrivent dans un développement financier d'ensemble. Non seulement les mesures techniques sont efficaces sur le long terme, mais l'articulation financière est aussi très avantageuse en regard de la prestation qui pourra ainsi être mise à disposition des consommateurs en EB actuels et futurs de la commune. D'une manière générale, des réponses claires pourront être données aux futures entreprises désireuses de s'installer sur le territoire communal, ou aux promoteurs de projets de construction d'habitations.

L'interconnexion CENe est reconnue comme un projet d'importance d'envergure régionale et apporte des solutions fiables et personnalisées aux communes partenaires. Les parties prenantes au projet n'ont pas toutes les mêmes besoins. Certaines d'entre elles cherchent à combler des déficits en termes de défense incendie (Saint-Blaise, Cornaux, Cressier), d'autres reconnaissent cette interconnexion comme une réelle opportunité de consolider leur réseau EB pour leur développement futur (Cornaux, Cressier) et d'autres enfin en font un projet indispensable (…et vital) pour résoudre des problèmes graves de ressources en EB (Le Landeron). **Globalement, l'interconnexion CENe apportera un niveau optimal de sécurité d'approvisionnement en eau de boisson à tous ses partenaires !**

L'utilité de ce projet est également reconnue au niveau cantonal. Le service de l'énergie et de l'environnement (ci-après : SENE) voit ce déploiement d'un très bon œil et le soutien par le biais d'une subvention de 40%, celui-ci correspondant au maximum du subside prévu par la loi. **A noter que ce niveau élevé de subvention est accordé en raison du caractère régional du projet !**

## 3 Travaux projetés

En résumé, l'interconnexion CENe consiste à relier les communes de La Tène et du Landeron au réseau CEN existant, lequel dessert actuellement les communes d'Hauterive, de Saint-Blaise, Cornaux et Cressier, ces dernières profitant de ce projet pour combler des lacunes de fonctionnement de leurs réseaux EB.

Le gros des travaux consiste à renforcer la STAP de Fontaine-André, à construire un nouveau réservoir dans le secteur de Frochaux (L'Essert) et de connecter les réseaux EB des communes de La Tène et du Landeron par la pose de nouvelles conduites de transport.

Plus précisément, le réseau EB de La Tène sera connecté par une conduite de plus de 2 km depuis le point d'introduction CENe du « Roc » jusqu'au réservoir de la Prévôté. Tout le système d'asservissement sera mis à jour et adapté au dispositif de télégestion utilisé par toutes les communes partenaires au projet en revue.

Ainsi, lors d'une interruption du captage de Vigner, le réservoir de la Prévôté pourra être rempli automatiquement par la CENe et la distribution de l'eau se fera tout à fait normalement et aussi longtemps que les conditions l'imposent. De plus, cette adduction supplémentaire donnera toute la souplesse nécessaire pour une distribution optimale dans pratiquement tous les cas de figure.

Tous les détails techniques sont développés dans *« La notice technique du projet de l'ouvrage »* et *« 150429-Viteos-installtélégestion »*, documents qui sont consultables sur Echotène.

# 4 Articulation financière

## 4.1 Principes de taxation et de facturation

Les charges de fonctionnement, les charges financières générées par les investissements et toutes les autres charges liées au réseau EB, sont couvertes par la taxe à la consommation de l'eau de boisson exprimée en franc(s) par mètres cubes d'eau consommée (mesurée au compteur d'entrée des installations privées). En d'autres termes, la distribution de l'eau n'émarge pas dans le compte de fonctionnement de la commune en tant que charges couvertes par l'impôt, mais comme compte dit « autofinancé ».

Conformément à l'art. 63 du règlement communal concernant la distribution de l'eau, la facturation de la consommation s'effectue en principe trimestriellement, par trois acomptes et un décompte délivré à la fin de l'année civile.

## 4.2 Evolution de la taxe à la consommation de l'eau de boisson depuis 2005

Depuis 2005, année de prise d'acte du Conseil général de la Politique communale de l'eau basée sur les constats et conclusions du PDDE, les autorités de Marin-Epagnier jusqu'en 2008, et ensuite celle de La Tène depuis 2009, ont soutenu la mise en œuvre des mesures d'assainissement du réseau EB communal.

De l'assainissement du réservoir de la Prévôté et de la STAP de Vigner, en passant par le bouclage de la conduite maîtresse, de la connexion des consommateurs de Thielle et Wavre, tout en n'omettant pas les travaux ponctuels de renforcement et sécurisation du réseau des conduites (fuites, anciens matériaux remplacés, etc.), ce sont près de 2.5 millions de francs qui ont été investis.

Grâce à la prise de conscience des autorités communales, de l'importance du bon état de fonctionnement d'un réseau de distribution d'eau de boisson, non seulement les consommateurs de La Tène ont une eau de boisson d'une qualité irréprochable, mais ils ont également l'assurance d'une distribution performante[5].

Par ailleurs, le prix à la consommation de l'eau de boisson a pu être revu à la baisse, ceci grâce, encore une fois, à l'optimisation du réseau EB qui a été rendue possible par les investissements réguliers consentis par les autorités communales.

## 4.3 Coûts des travaux et subventions cantonales

Le montant global du projet CENe est chiffré à 11.408 millions de francs (TTC). Il faut ajouter à ceci le coût de la mise à niveau de la télégestion du réseau EB de La Tène pour un montant de 70'000 francs (TTC). Cette dernière mesure est indépendante du projet CENe, car le système de télégestion actuel est à bout de course.

La répartition des coûts pour chaque commune se fait en fonction des besoins spécifiques (déficit de stockage, défense incendie, volume EB supplémentaire, etc.). Les besoins ainsi exprimés servent à calculer la puissance nécessaire, laquelle détermine la part de financement au projet pour chaque commune.

La part de subventionnement de 40% s'applique uniquement sur les travaux de construction des nouvelles installations (réservoir de l'Essert, nouvelle conduite de connexion au réservoir de la Prévôté), devisés à 2.857 millions de francs pour La Tène. La participation à la mise à niveau du réseau CEN actuel (574'000 francs) et la mise à niveau de la télégestion (70'000 francs) sont des travaux d'entretien qui

[5] Suite aux travaux de bouclage du réseau EB, une rupture sur la conduite maîtresse depuis le réservoir de la Prévôté n'engendre plus de coupure d'alimentation.

n'entrent pas dans les critères du subside accordé par le Règlement d'utilisation du fonds cantonal des eaux (RUFCE – art. 31).

| Désignation | Montants (en CHF - TTC) |
|---|---|
| Part communale au dimensionnement global * | 2'857'000.00 |
| Participation mise à niveau réseau CEN | 574'000.00 |
| Mise à niveau de la télégestion (hors CENe) | 70'000.00 |
| **Total des travaux** | **3'501'000.00** |
| Subventions cantonales (globalement 40%) | - 1'143'000.00 |
| **Investissement net** | **2'358'000.00** |

* Montant entrant dans le calcul de la subvention de 40%

## 4.4 Financement

### 4.4.1 Evolution des frais financiers

Pour rappel, les frais financiers annuels (addition de la charge d'amortissement et de l'imputation interne des intérêts) se sont montés à environ 230'000 francs en 2013 et les comptes 2014 ont affiché une certaine stabilité avec un montant de 255'000 francs.

Or, lesdits frais ont depuis lors pris une certaine ascension suite la consolidation au bilan communal du bouclage du PDDE (1.45 million de francs) et de l'assainissement du réseau EB dans le cadre des travaux à la rue de la Gare (1.4 million de francs).

Planifiés sur une période de 24 mois, les travaux CEN généreront une charge financière supplémentaire (partielle) de 65'000 francs en 2017, celle-ci dépendant du rythme d'avancement des travaux, puis une charge (finale) de 125'000 francs/an dès 2018.

Ce faisant, les frais financiers annuels totaux pour le réseau EB atteindront 435'000 francs en 2018.

| Année | Frais financiers (en francs) |
|---|---|
| 2013 | 230'000.00 |
| 2014 | 250'000.00 |
| 2015 | 260'000.00 |
| 2016 | 310'000.00 |
| 2017 | 365'000.00 |
| 2018 | 435'000.00 |

Il est toutefois à relever que l'arrivée à échéance d'autres amortissements, progressivement sur la période 2019 à 2022, abaissera la charge financière d'environ 50'000 francs/an, faisant ainsi passer la charge totale à 370'000 francs en 2022.

### 4.4.2 Evolution de la taxe EB

Selon les simulations effectuées[6], la taxe EB devra être augmentée en 2018 de +0.35 franc/$m^3$ en 2018.

Il est précisé que l'augmentation précitée ne tient pas compte d'un éventuel alignement sur la taxe ordinaire du tarif spécial de -15% dont profite aujourd'hui

[6] Hypothèses de simulation : augmentation de la consommation EB (nouveaux quartiers d'habitations), prise en compte des frais de fonctionnement du syndicat CEN, taux d'intérêt débiteur 2.5%, stabilité des frais d'entretien (voire une tendance à la baisse

l'entreprise EM Microelectronic. Cas échéant, cette option permettrait de limiter l'augmentation à +0.10 franc/$m^3$ en 2018.

A noter également qu'en cas de flambée des taux d'intérêt p.ex. à 7%, à l'instar de celle vécue à la fin des années 80 et au début des années 90, la taxe EB devrait alors être adaptée à 1.50 franc/$m^3$, voire à 1.80 franc/$m^3$, pour pallier l'augmentation de la charge d'intérêt qui est estimée à 370'000 francs/an.

Enfin, il convient de considérer que La Tène est désignée comme pôle de développement d'importance cantonale et, dans l'hypothèse de la réalisation dudit pôle, une augmentation de la consommation de 500'000 $m^3$/an sera alors fort probable. Au tarif de 1.00 franc/$m^3$ (0.90 franc + 0.10 franc d'augmentation dès 2018), il peut être raisonnablement tablé sur une recette supplémentaire de 500'000 francs/an, mais aussi des dépenses supplémentaires de 150'000 francs, soit un delta positif de 350'000 à 400'000 francs, et permettant ainsi d'envisager une possible baisse de la taxe.

## 5 Conclusion

Le réseau EB communal souffre encore d'un manque de redondance des ressources en eau potable, surtout en cas de pannes et/ou d'accidents majeurs (pollutions phytosanitaires, écoulement d'hydrocarbures dans le captage dû à un accident ferroviaire, etc.). De plus les capacités de production, exprimées en termes de quantité d'eau produite, seront très vraisemblablement insuffisantes sans mesures techniques efficaces dans les 15 à 30 prochaines années selon l'essor de la commune. Même si les données de production actuelles paraissent répondre aux besoins en eau de boisson de la commune, il est indéniable qu'en fonction de son développement, les capacités à disposition seront insuffisantes. Cette situation restreindra les perspectives d'épanouissement des générations futures.

A l'instar de la prise de conscience des autorités sur l'importance des mesures d'assainissement du réseau EB mises en œuvres à ce jour, le Conseil communal est d'avis que de poursuivre les investissements dans le réseau EB pour assurer une distribution tenant compte de pratiquement tous les cas de figure maîtrisables est la preuve que lesdites autorités ont conscience des enjeux actuels et futurs.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant une demande de crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à celui de la CEN.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 21 mars 2016 LE CONSEIL COMMUNAL

./. Liste des annexes

Liste des annexes

Seule l'annexe 1 est jointe en tirage papier.

Toutefois, l'intégralité des annexes est accessible sur :

- http://www.commune-la-tene.ch (rubrique : Politique / Conseil général)
- https://echo-latene.ne.ch/accueil/ (accès réservé aux personnes habilitées)

Sur demande, l'administration communale peut remettre des tirages papier de toutes les annexes.

Annexe 1 : Projet d'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à celui de la CEN

Annexe 2 : Extension de la CEN pour l'approvisionnement des communes de La Tène et du Landeron, Notice technique du projet de l'ouvrage, MSA, janvier 2016

Annexe 3 : Modernisation des installations de télégestion, Offre Viteos du 29 avril 2015

Annexe 4 : Les lignes entre Lausanne, Yverdon et Vallorbe interrompues, article de presse, avril 2015

**Annexe 1**

République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

**Arrêté du Conseil général**
concernant
**un crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à celui de la CEN**

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 21 mars 2016,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la Commission financière,
Entendu le rapport de la Commission des travaux publics et des services industriels
Sur la proposition du Conseil communal,

**a r r ê t e :**

Crédit

**Article premier**
Un crédit d'engagement de 3.501 millions de francs est accordé au Conseil communal pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à celui de la CEN.

Subvention

**Art. 2**
Le Conseil communal requerra des services de l'Etat la subvention promise de 1.143 million de francs.

Amortissement

**Art. 3**
La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 1.65%.

Exécution

**Art. 4**
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 21 avril 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

| Le président | Le secrétaire |
|---|---|
| J. D. Röthlisberger | M. Planas |